2ème Conférence Nationale sur la santé: Louardi réussit son premier test

Compte Test - 2013-07-07 18:51:00 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis sa nomination à la tête du ministère de la santé, El Houssaine Louardi, ne cesse de déployer des efforts tous azimuts afin d'apporter des réponses aux nombreux problèmes liés à la défaillance du système de santé. Pour cela, il s'attelle à répondre favorablement aux doléances des professionnels et des différents acteurs de la santé et s'applique pour accélérer la mise en place des infrastructures nécessaires afin d'optimiser l'offre de soins dans les différentes régions du royaume.

Placée sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, la 2ème Conférence Nationale sur la santé, qui s'est tenue du premier au 3 juillet à Marrakech, constitue un véritable tournant dans l'histoire du secteur de la santé au Maroc. Elle représente une étape cruciale pour l'évaluation du système actuel et le point de départ d'une réflexion globale sur ses perspectives.

Cette conférence a connu une forte affluence. Plus de 600 personnes ont fait le déplacement pour y assister, dont de nombreux experts nationaux et internationaux, des élus, des représentants d'association, des syndicats, et des différents départements ministériels.

Les objectifs affichés de cette rencontre étaient de s'accorder sur un contenu normatif du droit d'accès aux soins, de rechercher un consensus pour relever les différents défis en matière de santé, d'initier une démarche collective pour intégrer le souci d'améliorer la santé dans toutes les politiques publiques et d'asseoir, enfin, des mécanismes pour optimiser le financement de cette politique sanitaire, condition sine qua none pour pérenniser les acquis et généraliser la couverture médicale.

Bien que les experts aient souligné les progrès réalisés par le Maroc dans la prévention des maladies transmissibles et la réduction de la mortalité infanto maternelle, il n'en reste pas moins que notre pays est acculé à entamer des réformes rendues inéluctables par l'adoption de la nouvelle constitution. En effet, la contribution des ménages dans la prise en charge des maladies reste très élevée en comparaison avec les pays voisins. Elle est actuellement de 53%, alors qu'elle ne devrait pas dépasser les 15%.

La disparité de l'offre de soins entre le milieu rural et le milieu urbain a été soulignée avec acuité par tous les experts. Cette disparité peut s'aggraver en raison de la pénurie affectant l'effectif du personnel de santé au Maroc. Les chiffres sont inquiétants et en particulier le nombre de médecins par habitants au Maroc qui est deux fois inférieur à la Tunisie et 4 fois et demi inférieur à l'Égypte. Notre pays n'a de ce fait d'autre choix, que d'entamer une réforme des études médicales pour former des professionnels de santé en nombre suffisant et aux compétences adaptées aux besoins de santé et aux attentes de la population. La mise en place de conditions favorisant la bonne répartition de ces derniers est également primordiale.

Conscient de toutes ces problématiques, le ministre de la santé a adopté une approche participative en phase avec la nouvelle constitution. Les doléances des différents intervenants du secteur de la santé et des représentants de la société civile ont été consignées lors des séances "Intidarat". Et même si quelques représentants d'organisme n'ont pas pris part à cette 2èmeConférence, tous les ingrédients sont aujourd'hui réunis pour que les différents chantiers qui seront entrepris mettent l'équité et la bonne gouvernance au dessus de toutes les considérations.

Au cours de cette 2ème Conférence, certains pays ont été cités en exemple pour les remarquables réalisations entreprises dans le domaine de la santé, c'est le cas notamment de la Turquie, de la Chine et du Brésil. Bien que le Maroc ne bénéficie pas de taux de croissance aussi avantageux que ces nations, il n'en demeure pas moins que toutes les forces vives de ce pays doivent conjuguer leurs efforts pour mettre fin à cette double peine qui frappe bon nombre de nos concitoyens: l'injustice de la maladie d'un coté, et la privation du droit au soin de l'autre.

Abderrahim Derraji, Docteur en Pharmacie

Consulter Pharmanews 195: lien